

# Service Portefeuille HSBC Sélection mondiale – Barème de frais

Dans le document Fonds d'investissement HSBC (Canada) Inc. – Conditions, vous avez accepté de payer les frais établis dans le présent barème de frais pour le service Portefeuille HSBC Sélection mondiale. Voici les conditions qui s'appliquent à votre compte Portefeuille HSBC Sélection mondiale (le «compte») indiqué ci-dessus. Dans le présent barème de frais, les termes «vous», «votre» ou «vos» désignent le ou les titulaires du compte indiqués ci-dessus et les termes «nous», «notre» et «nos» désignent Fonds d'investissement HSBC (Canada) Inc.

Vous comprenez et acceptez ce qui suit :

1. **Paiement des frais** : En échange des services que nous vous offrons relativement à votre compte, vous nous paierez des frais, plus les taxes applicables (les «frais»), en fonction de votre portefeuille modèle sélectionné et de la valeur marchande des placements dans votre compte le dernier jour du trimestre. Les trimestres sont les suivants :  
du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars, du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin, du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre et du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre.

Nous déduisons les frais de votre compte en retirant des liquidités que vous détenez dans votre compte. S'il n'y a pas assez de liquidités dans votre compte pour couvrir les frais, nous rachèterons les placements dans votre compte d'une manière conforme à vos objectifs de placement et à votre tolérance au risque et nous utiliserons le produit du rachat pour payer les frais. Ces frais seront déduits vers le milieu du mois après chaque fin de trimestre.

2. **Taux pour le calcul des frais** : Selon la valeur marchande des placements dans votre compte, nous calculerons les frais en utilisant les taux par palier ci-dessous ou, lorsque votre compte atteint une valeur marchande donnée, nous appliquerons un taux fixe. Tous les taux sont des taux annuels et s'appliquent à la valeur marchande des placements dans votre compte en dollars canadiens le dernier jour du trimestre.

| Valeur marchande des placements  | Portefeuilles conservateur et conservateur modéré | Portefeuille équilibré               | Portefeuilles croissance et croissance dynamique |
|--|---|--------------------------------------|--|
| Première tranche de 150 000 \$   | 1,50 %<br>(frais minimaux de 750 \$)              | 1,75 %<br>(frais minimaux de 875 \$) | 2,00 %<br>(frais minimaux de 1 000 \$)           |
| Tranche suivante de 850 000 \$<br>(entre 150 001 \$ et 1 000 000 \$)   | 1,10 %  | 1,10 %                               | 1,10 %   |
| Tranche suivante de 1 000 000 \$<br>(entre 1 000 001 \$ et 2 000 000 \$)   | 0,75 %  | 0,75 %                               | 0,75 %   |
| Plus de 2 000 000 \$ jusqu'à la valeur à atteindre pour le <b>taux fixe</b><br>(voir la description de taux fixe ci-dessous)<br>(entre 2 000 001 \$ et le <b>taux fixe</b> ) | 0,50 %  | 0,50 %                               | 0,50 %   |

**Taux fixe** : Lorsque les placements dans votre compte atteignent une valeur marchande donnée, les frais ne sont plus calculés au moyen des taux par palier. Plutôt, nous les calculerons au moyen d'un taux fixe de 0,80 % appliqué à l'ensemble du portefeuille quand la valeur marchande des placements dans votre compte sera comme suit :

- Portefeuilles conservateur et conservateur modéré : 3 033 330 \$
- Portefeuille équilibré : 3 158 330 \$
- Portefeuilles croissance et croissance dynamique : 3 283 330 \$

Voici quelques exemples pour vous aider à comprendre comment les frais sont calculés :

- Si vous ouvrez votre compte le 1<sup>er</sup> janvier et investissez dans le portefeuille équilibré, alors le 31 mars, si la valeur marchande de votre compte est 200 000 \$, nous calculerons les frais pour le trimestre comme suit :  $(150\,000\ \$ \times 1,75\ %) + (50\,000\ \$ \times 1,10\ %)$  divisé par 4 = 793,75 \$, plus les taxes applicables.
  - Si vous avez un compte ouvert depuis un certain temps et qu'au 30 juin la valeur de vos placements dans un portefeuille conservateur est de 3 033 330 \$, nous calculerons les frais pour le trimestre comme suit :  $(3\,033\,330\ \$ \times 0,80\ %)$  divisé par 4 = 6 066,66 \$, plus les taxes applicables.
  - Si vous changez votre portefeuille modèle sélectionné pendant un trimestre, les frais associés au compte pour toute la période seront fondés sur la valeur marchande totale de vos placements et sur le nouveau portefeuille modèle sélectionné le dernier jour du trimestre. Par exemple, si vous ouvrez votre compte le 1<sup>er</sup> janvier et investissez dans le portefeuille équilibré, puis passez au portefeuille croissance le 1<sup>er</sup> février, les frais associés à un compte dont la valeur marchande est de 200 000 \$ seront fondés sur les frais associés au «portefeuille croissance» pour l'ensemble du trimestre, comme suit :  $(150\,000\ \$ \times 2,00\ %) + (50\,000\ \$ \times 1,10\ %)$  divisé par 4 = 887,50 \$, plus les taxes applicables.
3. **Modification des frais** : Nous pouvons modifier les frais en tout temps en vous donnant un préavis écrit au moins 60 jours avant l'entrée en vigueur des nouveaux frais.
  4. **Premier et dernier paiement** : Le montant du premier paiement trimestriel de frais sera calculé au prorata de la durée écoulée entre la date d'ouverture de votre compte et le dernier jour du trimestre. Si vous fermez le compte avant le dernier jour d'un trimestre civil, nous calculons les frais conformément aux conditions de ce document à la fermeture des bureaux le jour où le compte est fermé. Nous déterminons au prorata les frais qui nous sont payables selon le nombre de jours compris dans le trimestre civil pertinent au cours desquels votre compte était ouvert. Les frais sont alors exigibles à la fermeture des bureaux le jour où vous fermez le compte.
  5. **Aucuns frais de gestion** : Gestion globale d'actifs HSBC (Canada) Limitée ne vous facturera aucuns frais de gestion directement, ni à vous ni à aucun fonds commun de placement détenu dans votre compte. Chaque fonds commun de placement du service Portefeuille HSBC Sélection mondiale paie ses propres frais d'exploitation. Vous n'avez aucuns frais de vente ni aucune commission à payer relativement à votre compte ou au service Portefeuille HSBC Sélection mondiale.
  6. **Frais de transfert** : En plus des frais, nous pourrions imputer des frais de 50 \$ par compte, plus les taxes applicables, si vous transférez votre compte enregistré (par exemple, REER, FERR, CRI, FRV, FRRR ou CELI) à un autre établissement financier. Les comptes REEE sont exemptés des frais de transfert.

Nous percevons ces frais en débitant des liquidités de votre compte ou, s'il n'y a pas suffisamment de liquidités dans votre compte, nous rachèterons des placements dans votre compte conformément à votre portefeuille modèle sélectionné afin de couvrir ces frais. Pour en savoir plus sur les frais qui pourraient s'appliquer à votre compte, veuillez consulter l'annexe E des conditions liées à votre compte de Fonds d'investissement HSBC (Canada) Inc.

Fonds d'investissement HSBC (Canada) Inc. (FIHC) est une filiale en propriété directe de Gestion globale d'actifs HSBC (Canada) Limitée (GGAC) et une filiale en propriété indirecte de la Banque HSBC Canada et elle offre ses services dans toutes les provinces canadiennes à l'exception de l'Île-du-Prince-Édouard. GGAC est une filiale en propriété exclusive, mais une entité distincte, de la Banque HSBC Canada.

Portefeuille HSBC Sélection mondiale<sup>MD</sup> est un service de placements de portefeuille offert par FIHC. Dans le cadre de ce service, les actifs des clients sont investis dans des portefeuilles modèles. Chaque portefeuille modèle comprend des placements dans les Fonds en gestion commune HSBC, qui sont des fonds communs de placement gérés par GGAC et distribués par FIHC. GGAC fournit des services de gestion discrétionnaire de placements aux portefeuilles du service Portefeuille HSBC Sélection mondiale. Un placement dans les Fonds en gestion commune HSBC et le service Portefeuille HSBC Sélection mondiale peut donner lieu à des commissions de courtage, des commissions de suivi, des frais de gestion, des frais de gestion de placements et d'autres frais. Veuillez consulter le prospectus et l'Aperçu du fonds de la HSBC pour obtenir de plus amples détails. Veuillez lire les documents relatifs à l'ouverture d'un compte associés au service Portefeuille HSBC Sélection mondiale, ainsi que le prospectus, l'Aperçu du fonds et les autres documents d'information se rapportant aux Fonds en gestion commune HSBC dans lesquels des placements peuvent être effectués dans le cadre du service Portefeuille HSBC Sélection mondiale avant de soumettre une demande de participation au service Portefeuille HSBC Sélection mondiale. Ni le service Portefeuille HSBC Sélection mondiale, ni les Fonds en gestion commune HSBC ne sont garantis ou couverts par la Société d'assurance-dépôts du Canada, la Banque HSBC Canada ou un autre organisme d'assurance-dépôts ou établissement financier. Rien ne garantit que les fonds du marché monétaire pourront maintenir une valeur liquidative fixe par part ou que le plein montant de votre placement dans un tel fonds vous sera retourné. La valeur liquidative des fonds communs de placement, y compris les Fonds en gestion commune HSBC, peut changer fréquemment et les rendements passés ne sont pas nécessairement une indication des rendements futurs.